

...et futures

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura**

Band (Jahr): - **(1986-1987)**

Heft 18: **Activités du BCF de 1982 à 1987**

PDF erstellt am: **31.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- 16 février

"L'âge de 7 ans dans le développement de l'enfant : son corps, son âme et son esprit", tel était le thème de la rencontre de février.

Les deux invités, Monsieur Jean-Pierre Gillabert et Madame Claire-Lise Droz, nous ont d'abord donné une introduction très vivante et informative sur ce thème complexe. Ils ont décrit et interprété cette phase transitoire dans le développement de l'enfance d'une manière différente.

Jean-Pierre Gillabert nous a présenté le point de vue de Piaget - biologiste genevois - intéressé surtout au développement de l'intelligence. Selon lui, l'âge de 7 ans représente la transition d'une vue subjective à une vue plutôt objective et de raisonnement concret; cela implique, pour les parents, d'aider l'enfant à faire ses propres règles, les discuter et essayer de les respecter.

Claire-Lise Droz nous a présenté le point de vue des anthroposophes au sujet du développement de l'enfant. Selon cette philosophie, le développement mentionné précédemment se passe plus tard et l'âge de 7 ans est caractérisé par la transition d'une dominance du système digestif au système rythmique et imaginaire de l'enfant. Le devoir des adultes est donc de stimuler les images qui vivent dans l'enfant et de les fortifier par des symboles et des gestes.

Après ces présentations, nous avons surtout discuté des conséquences de ces deux interprétations, d'abord pour nous parents et aussi pour la société, entre autres pour l'école qui commence à cet âge. Mais nous avons dû constater que l'école traditionnelle (vive les exceptions) ne satisfait pas les besoins de l'enfant, ni selon la vue de Piaget, ni selon celle des anthroposophes. L'école qui nous est offerte aujourd'hui est plutôt orientée vers une vue de causalité fonctionnelle qui ne connaît qu'une cause

pour chaque effet !

... et futures

- Prochaines activités

Le Groupe Maternité/Paternité a prévu pour les prochains mois, des séances abordant les thèmes suivants :

Avril Centre d'accueil et de prévention de la Ligue jurassienne contre les toxicomanies (par Adrienne).

Mai Les services jurassiens de psychologie et de psychiatrie de l'enfant (par Fabienne et Béatrice)

Pique-nique à l'occasion des fêtes des mères (organisé par André et Pat).

Autres idées de thèmes pour la suite :

- les contes de fées
- soyez une sorcière
- méthode d'observation directe
- enfance et télévision
- comment animer une séance
- l'enfant et l'ordinateur.

24 avril

A l'occasion de ses 40 ans, la Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP) organise une table-ronde dans le cadre de l'assemblée des déléguées. Elle se déroulera à Berne sur le thème "La femme, la prendre ou la laisser", les 24 et 25 avril.

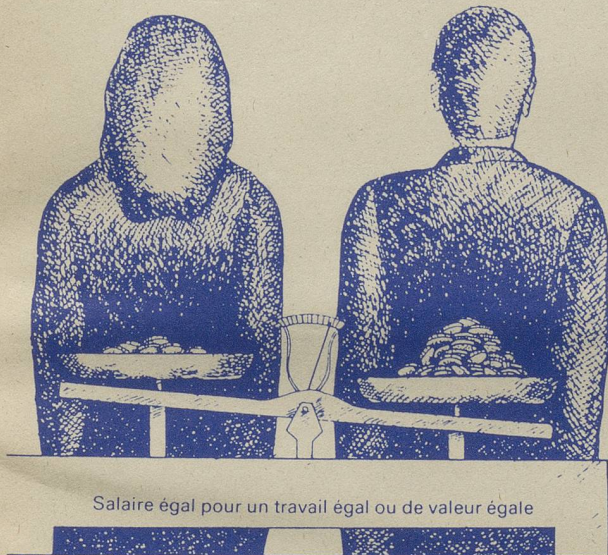
Après la partie statutaire et un service de Sainte-Cène, Madame Suzanne Kramer, rédactrice, animera la table-ronde sur le thème "Qui détermine l'image de la femme ?".



7-8-9 mai

La Faculté de droit de Genève, avec la collaboration du canton du Valais, organise à ces dates un séminaire sur le thème : "L'égalité des sexes, bilan de six ans d'expérience". Il se déroulera à Martigny.

Ce séminaire a pour objet d'examiner dans quelle mesure l'article 4, alinéa 2 de la Constitution fédérale a été mis en oeuvre par le législateur et les tribunaux dans différents secteurs du droit.



Durant ces trois journées, après une partie introductive et un rappel du droit constitutionnel et européen, différents autres thèmes seront abordés :

- discriminations publiques et privées dans les divers secteurs du droit de la famille, fiscal, du travail, de la sécurité sociale;
- les actions positives (dans le droit des Etats-Unis et le droit suisse);
- la mise en oeuvre de l'égalité des salaires.

A l'occasion de ce dernier thème, Marie-Josèphe Lachat rapportera l'expérience du BCF. Une autre Jurassienne participera à ce séminaire, Marie-José Chevalley, qui fera un exposé consacré à l'"influence du modèle familial sur les discriminations dans les divers secteurs. Marie-José Che-

valley est chargée d'enseignement à la Faculté de droit de l'Université de Genève.

Ce séminaire est un complément au 3e cycle romand de droit. Il est réservé aux assistants, doctorants et, dans la mesure des places disponibles, aux praticiens.

13 juin

Six ans après le vote en faveur des Droits égaux entre femmes et hommes, un appel est lancé, émanant de diverses femmes, de divers courants, de diverses régions de Suisse, afin que les femmes, se rassemblent, pour fêter cet anniversaire, autour d'un FORUM POUR L'EGALITE DANS LES FAITS.

Cet appel s'adresse aux femmes, aux associations, à des organisations concernées par la mise en application des droits égaux.

"En 1981, une campagne très active autour de la votation pour les Droits égaux avait mobilisé beaucoup d'énergie. Depuis le vote "historique" du 14 juin 1981, le principe d'égalité entre femmes et hommes est sujet à de nombreuses controverses, et nous avons encore notre mot à dire.

D'une part, de nombreux inventaires des inégalités survivant dans les lois, les règlements et la réalité quotidienne ont été établis. Des projets de révision de la législation suisse sont en cours. Le plus spectaculaire a été le "Nouveau droit matrimonial". Mais, d'autre part, diverses tentatives de faire appliquer à reculons le principe de l'égalité menacent des droits acquis par les femmes, en particulier l'âge de la retraite à 62 ans et les mesures protectrices des femmes contre le travail de nuit et du dimanche. (...)

Comment les femmes font-elles entendre leur point de vue ? Comment réagissent-elles lorsque l'âge de la retraite des femmes risque d'être reporté à 63 ans ? Comment les femmes prennent-elles en main

